

# CALENDRIER DE COLLECTE DES DÉCHETS - 2024

réduisons  
TOUS CONCERNÉS  
nos déchets



> GRUES > SAINT DENIS DU PAYRÉ

> Lairoux : Malvoisine

> Route de Garanjou / Les Rives du Lay : se reporter au calendrier de l'Aiguillon sur Mer

JANVIER		FÉVRIER		MARS		AVRIL		MAI		JUIN	
J 4		V 9		V 8		V 5		S 4		Me 5	
V 12		Me 14		Me 13		Me 10		Me 8		V 14	
Me 17		V 23		V 22		V 19		V 17		Me 19	
V 26		Me 28		Me 27		Me 24		Me 22		V 28	
Me 31								V 31			

  

JUILLET		AOÛT		SEPTEMBRE		OCTOBRE		NOVEMBRE		DÉCEMBRE	
Me 3		V 9		V 6		V 4		V 1		Me 4	
V 12		Me 14		Me 11		Me 9		Me 6		V 13	
Me 17		V 23		V 20		V 18		V 15		Me 18	
V 26		Me 28		Me 25		Me 23		Me 20		S 28	
Me 31								V 29			

  

**LÉGENDE**

Jour de collecte inhabituel (cause de jour férié)

Ordures ménagères

Emballages recyclables

Me mercredi  
J jeudi  
V vendredi  
S samedi

## LES BONS RÉFLEXES - COLLECTE

- > Je sors mon bac et mon sac jaune la veille au soir de la collecte
- > Je positionne mon bac sur le circuit de la collecte, poignées vers la route
- > Je ne dépose pas de sac supplémentaire d'ordures ménagères au pied ou sur le bac
- > Je rentre mon bac après la collecte
- > Pour mieux trier mes déchets, je télécharge l'application TRIVAOU

**TRIVAOU**

l'application qui facilite le tri

Téléchargement GRATUIT

DISPONIBLE SUR Google Play

Disponible sur App Store

### EMBALLAGES



Bien vidés, ni lavés, ni emboîtés,

**tous les emballages vont au sac jaune**

### PAPIER



Les papiers, journaux, enveloppes et magazines sont à déposer dans les colonnes bleues "papier"

### VERRE



Le verre est à déposer dans les colonnes vertes "verre"

**\* À partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024, la carte d'accès en déchèterie sera obligatoire. Pensez à vous munir de votre carte pour accéder en déchèterie !**



## LES HORAIRES DES DÉCHÈTERIES

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
LES MAGNILS-REIGNIERS	9h - 12h	9h - 12h 14h - 17h	9h - 12h 14h - 17h	9h - 12h 14h - 17h	9h - 12h 14h - 17h	9h - 12h 14h - 17h
MAREUIL-SUR-LAY-DISSAIS	14h - 17h	9h - 12h 14h - 17h		9h - 12h 14h - 17h	9h - 12h 14h - 17h	9h - 12h 14h - 17h
CHAILLÉ-LES-MARAIS	14h - 17h	9h - 12h	9h - 12h 14h - 17h	14h - 17h	9h - 12h	14h - 17h
CHAMPAGNÉ-LES-MARAIS		14h - 17h	14h - 17h	9h - 12h 14h - 17h	14h - 17h	9h - 12h
SAINT-MICHEL-EN-L'HERM	14h - 17h		9h - 12h 14h - 17h	9h - 12h	9h - 12h 14h - 17h	14h - 17h
LA FAUTE-SUR-MER	9h - 12h 14h - 17h	9h - 12h 14h - 17h	9h - 12h	14h - 17h	9h - 12h 14h - 17h	9h - 12h 14h - 17h
LA TRANCHE-SUR-MER	9h - 12h	9h - 12h 14h - 17h	9h - 12h 14h - 17h	9h - 12h 14h - 17h	9h - 12h 14h - 17h	9h - 12h 14h - 17h
LA CHAPELLE-THÉMER		14h - 17h	14h - 17h	9h - 12h	14h - 17h	9h - 12h
SAINTE-GEMME-LA-PLAINE		9h - 12h	9h - 12h	14h - 17h	9h - 12h	14h - 17h
SAINTE-HERMINE	9h - 12h	9h - 12h 14h - 17h	9h - 12h	14h - 17h	9h - 12h	14h - 17h

9h - 12h  
14h - 17h

**Créneaux d'ouverture uniquement  
du 1<sup>er</sup> avril au 30 septembre**

## LES BONS RÉFLEXES - DÉCHÈTERIES

- > Avant de jeter mon déchet, je m'assure qu'il ne peut pas être réutilisé, réparé, donné ou vendu
- > Je trie mes déchets par famille (déchets verts, bois, électronique...) dans mon véhicule ou ma remorque, avant d'arriver en déchèterie
- > J'anticipe mon heure d'arrivée pour respecter les horaires de fermeture
- > Je couvre ma remorque (filet, bâche, sangles...) pour sécuriser mon déplacement
- > Je demande conseil aux agents pour déposer mes déchets dans les bennes de tri adaptées